BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 490

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

833 618 168 RCS Saint Etienne.
MAXIT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 4709183.00 EUR.
Adresse : 1, Cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 septembre 2020, les sociétés : RelevanC, société par actions simplifiée au capital de 250.000 € dont le siège est sis 1, Cours Antoine Guichard, 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 824 155 824. Et MaxIT, société par actions simplifiée au capital de 4.709.183 € dont le siège est sis 1, Cours Antoine Guichard, 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 833 618 168, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société MaxIT par la société RelevanC. Les modalités sont les suivantes : 1°- l'actif total apporté s'élève à : 12.138.405 € - le total du passif pris en charge s'établit à : 7.806.719 € - l'actif net apporté est donc de : 4.331.686 € 2°- Rapport d'échange des droits sociaux : les apports effectués par la société MaxIT n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société RelevanC, il n'a été établi aucun rapport d'échange. 3°- Augmentation de capital : La totalité des titres des sociétés RelevanC et MaxIT étant détenue par la même société, CASINO PARTICIPATIONS FRANCE (812 269 884 RCS SAINT-ETIENNE), l'opération ne donnera pas lieu à augmentation de capital de la société absorbante, ni à échange de titres de la société absorbante contre des titres de la société absorbée. 4°- Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE, le 21 septembre 2020..